



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0352

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon Shop & Design 2008 - 2009 - Subvention à la chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008

Délibération n° 2008-0352

commission principale : développement économique

objet : **Lyon Shop & Design 2008 - 2009 - Subvention à la chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La démarche Lyon Shop & Design, le volet design et commerce des industries créatives

La Communauté urbaine conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives. Celle-ci vise à soutenir et valoriser des secteurs à fortes composantes esthétiques, artistiques et culturelles (design, mode, cinéma et loisirs numériques) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et la transversalité inter filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial portant le message : Lyon, une agglomération créative.

S'agissant du secteur du design et de son interaction avec le dynamisme commercial de l'agglomération, la démarche des industries créatives s'appuie sur les Trophées Lyon Shop & Design, concours organisé par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui vise à inciter les commerçants à travailler en collaboration avec des professionnels de l'architecture et du design. Le but de l'opération consiste à stimuler la qualité des aménagements de l'espace marchand, récompenser l'innovation des commerces pour *in fine* développer une image de modernité et renforcer l'attractivité de la métropole lyonnaise. Les objectifs de l'opération à horizon 2015 consistent à créer une destination Lyon, ville du shopping design, en cohérence avec le développement de l'activité touristique et à accroître le rayonnement de l'agglomération par le renforcement d'une armature commerciale innovante, différente et attractive.

L'historique de la démarche Lyon Shop & Design et implication de la Communauté urbaine

Initiée en 2004 sous l'appellation Grand Prix Design Point de Vente, le concours a mobilisé en quatre éditions 300 tandems de commerçants et professionnels de l'architecture et du design dont 59 ont été nommés et 24 primés. La Communauté urbaine a apporté son soutien dès la première édition du concours. En 2008, celui-ci est appelé Les Trophées Lyon Shop & Design, adopte un rythme biennal et est englobé dans une démarche plus large nommée Lyon Shop & Design. La démarche s'ouvre au grand public et des ateliers co-organisés par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et l'Agence régionale du développement et de l'innovation Rhône-Alpes - Centre du design sont créés afin de maintenir les acteurs mobilisés tout au long des deux années. A l'issue de ces ateliers réunissant commerçants et architectes/designers, une synthèse, appelée les Cahiers Lyon Shop & Design, récapitule le contenu des interventions. La soirée de gala visant à récompenser les lauréats est transformée en un événement de 3 à 4 jours organisé en plein cœur de la Presqu'île de Lyon. Une exposition présenterait au printemps 2009 au public les 15 binômes finalistes et une soirée viendrait dévoiler les lauréats à la presse ainsi que le prix du public. Les projets primés seront exposés sur l'édition 2009 du salon Vitrites et Tendances, salon de référence sur l'aménagement et la modernisation des points de vente.

Les conditions de participation au concours

Peuvent candidater, tous les commerces de détail, hôtels, bars, restaurants ou entreprises de services à la personne inscrites à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et qui ont réalisé des travaux de création ou de rénovation en collaboration avec un professionnel de l'architecture ou du design. Les travaux doivent avoir moins de 3 ans lors de la clôture des candidatures. Le dossier de candidature, gratuit, doit être obligatoirement déposé par une équipe commerçant/professionnel de l'architecture ou du design.

Le planning de la démarche Lyon Shop & Design 2008/2009

Un voyage de presse a été organisé le 30 mai 2008 réunissant plusieurs titres de la presse nationale et locale parmi : Le Monde, Le Parisien, Elle adore, French Tourisme, Le Progrès, la Tribune, Merchandfeeling, etc. Deux ateliers Lyon Shop & Design ont rassemblé commerçants et architectes/designers les 4 février et 22 septembre, respectivement sur les thèmes : Les clefs du succès d'une bonne collaboration entre le commerçant et l'architecte/designer et L'importance de la lumière dans l'aménagement de l'espace marchand.

Afin de créer une destination Lyon, ville du shopping design, 15 parcours présentant les commerces sélectionnés depuis 2004 sur l'ensemble de la circonscription de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon sont créés. Ces parcours sont mis en avant par leur présentation sur le site internet (<http://www.lyon-shop-design.com/>) ainsi que par la diffusion de 80 000 marque-pages via notamment l'office de tourisme, les commerces et professionnels de l'architecture et du design participants au concours et les mairies d'arrondissement de la commune de Lyon.

L'ouverture du dépôt des candidatures pour les Trophées Lyon Shop & Design 2008/2009 a été lancée le 1er avril 2008 et se verra clôturée le 16 octobre 2008. Les experts de la commission technique vont sélectionner les candidats d'ici la fin novembre et ces derniers seront visités par les experts du jury début décembre 2008 sous la présidence de monsieur Michel Roset, directeur général du groupe Roset et président de la société Cinna. Au printemps 2009, les Trophées Lyon Shop & Design 2008/2009 proclameront les primés et le prix du public.

Le financement prévisionnel de l'opération 2008/2009

Dépenses	K€ TTC	%	Recettes	K€	%
organisation	12	5 %	Altarea	28	12 %
conception / édition	27	12 %	Unibail	28	12 %
site WEB	10	4 %	Rodamco	28	12 %
relations presse	15	7 %	Soderip	28	12 %
ateliers	10	4 %	Communauté urbaine	28	12 %
participation au salon Vitrines et Tendances	6	3 %	partenaires à trouver	15	7 %
événements	145	64 %	CCI de Lyon	70	31 %
- conception et réalisation	105	47 %			
- location	20	9 %			
- réception	20	9 %			
total	225	100 %		225	100 %

Les critères d'évaluation 2008/2009 sont les suivants :

- nombre de candidats sensibilisés : 300 commerçants participant pour la 1^{ère} fois au concours ou pour une nouvelle réalisation,
- nombre de dossiers déposés : 100,
- nombre de professionnels de l'architecture et du design participant pour la 1^{ère} fois au concours : 15 (contre 250 participant déjà à l'opération),
- nombre de visiteurs sur le site Internet : 16 000 visites (création du site le 22 avril 2008),
- répartition des candidats sur l'agglomération : 80 % Lyon et 20 % hors Lyon,
- nombre d'articles de presse : 70,
- type de supports : 20 % presse nationale et 80 % presse locale.

Il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention au profit de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon à hauteur de 28 000 € pour la réalisation de l'opération Lyon Shop & Design 2008/2009.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention de 28 000 € à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour la réalisation de l'opération Lyon Shop & Design 2008/2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon précisant les modalités de versement suivantes : 80 % à la réception du certificat de notification de la présente convention et le solde suivant réception du rapport d'activités et du compte rendu financier.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 380 - fonction 090 - opération 0868 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 22 400 €,

- 20 % en 2009, soit 5 600 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.